

NTELA

____ Hors-série N°01, Janvier 2026 ____

Actes du Colloque international

***État des lieux de la recherche en sciences de l'éducation
en Afrique centrale : défis, enjeux et perspectives***

Brazzaville, du 25 au 27 novembre 2025



ISSN : 2789-3588

ISSN-L : 2789-3588

**Revue du Centre Universitaire de Recherche
sur l'Afrique (CURA)**

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
NGOUABI, Brazzaville (République du Congo)
Tél. : + 242 066690087 / 055769593 / 044108897
BP : 2642 / E-mail : cura.congobrazza@gmail.com
URL : <http://www.umng-flash.com/revue-sous-ojs>

Références indexation

<https://sjifactor.com/passport.php?id=24967>



TOGETHER WE REACH THE GOAL



Impact factor (SJIF) 2025 : 3,574

Impact factor (SJIF) 2026 : 5,169

Couverture : Figure de chasseur bantou de l'Afrique centrale. Statuette collectée par le Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire (actuelle Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université Marien Ngouabi), entre les années 1975 et 1980. Dans les langues kongo de cette sous-région, le bon chasseur est justement appelé « *NTELA* ». Par métonymie, ce nom symbolise l'homme constamment animé par la quête des savoirs et des connaissances ; un scientifique qui cherche, qui trouve et qui partage ses trouvailles avec les autres au moyen de la publication.

Les opinions exprimées dans les différents textes publiés ici sont celles de leurs auteurs. Elles n'engagent nullement la Revue *NTELA*

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)

E-mail : cura.congobrazza@gmail.com

URL : <http://www.umng-flash.com/revue-sous-ojs>

NTELA

____ Hors-série N°01, Janvier 2026 ____

Actes du Colloque international

***État des lieux de la recherche en sciences de l'éducation
en Afrique centrale : défis, enjeux et perspectives***

Brazzaville, du 25 au 27 novembre 2025

ISSN : 2789-3588

ISSN-L : 2789-3588

**Revue du Centre Universitaire de Recherche
sur l'Afrique (CURA)**

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien

Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)

Tél. : + 242 066690087 / 055769593 / 044108897

BP : 2642 / E-mail : cura.congobrazza@gmail.com

URL : <http://www.umng-flash.com/revue-sous-ojs>

Publications semestrielles de la Revue NTELA

Directeur de publication

Jean Félix YEKOKA

Rédacteur en chef

Dieudonné MOUKOUAMOU MOUENDO

Comité de rédaction

Jacques Nkeoua Oumba, Paul Kibangou, Régina Patience Ikemou, Rony Dévyllers Yala Kouanzi, Samuel Kidiba, Didace Kevin Kouloungou Boungou, Jean-Bruno Bayette, Dreid Miché Kodja Manckessi.

Comité scientifique

Président : LOUMOUAMOU Aubin Nestor, Professeur Titulaire, Université Marien Ngouabi.

Vice-président 1 : BERGAMASCHI Alessandro, Professeur des universités, Université de Lorraine.

Vice-président 2 : OBA Dominique, Professeur Titulaire, Université Marien Ngouabi (Congo).

Membres : DJEUMENI TCHAMABE Marcelline, Professeur Titulaire, Université de Yaoundé 1 (Cameroun) ; EWAMELA Aristide, Professeur Titulaire, Université Marien Ngouabi ; FOZING Innoncent, Professeur Titulaire, Université de Yaoundé 1 (Cameroun) ; JOVELIN Emmanuel, Professeur des universités, Chaire de travail social et de l'intervention (Conservatoire Nationale des Arts et Métiers/CNAM) (France) ; KPAZAI Georges, Professeur, Université Laurentienne, Sudbury (Canada) ; SOUMAHOU Mesmin-Noël, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo, Libreville (Gabon) ; MAGUESSA EBOME Ghislain Thierry, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; MOUTHOU Jean Luc, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; ALLEMBE Rodrigue Lézin, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; BAYETTE Jean Bruno, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; BEOGO Joseph, Maître de

conférences, ENS Koudougou (Burkina Faso) ; KIMBOUALA NKAYA, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; KOUYIMOUSOU Virginie, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; LOUSSAKOUMOUNOU Alain Fernand Raoul, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; LOUYINDOULA BANGANA YIYA Chris Poppel, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; MALONGA MOUNGABIO Fernand Alfred, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; MANDOUMOU Paulin, Maître de conférences, Université Marien Ngouabi ; MOUSSAVOU Guy Joseph, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; ODJOLA Regina Véronique, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; OKOUA Béatrice Perpétue, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; SADIA martin Armand, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) ; SAMBA Gaston, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi.

Comité d'organisation

Président : MALONGA MOUNGABIO Fernand Alfred, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi.

Vice-président 1 : LOUYINDOULA BANGANA YIYA Chris Poppel, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi.

Vice-président 2 : OKOUA Béatrice Perpétue, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi.

Membre : MAGUESSA EBOME Ghislain Thierry, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; MOUTHOU Jean Luc, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; KIMBOUALA NKAYA, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi. KOUYIMOUSOU Virginie, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi ; MAKOUBA Jean Flavien, Assistant, Université Marien Ngouabi ; MENGHO EZONE Mauricette Tina, Assistant, Université Marien Ngouabi ; ONDZE OTOUBA Roland Giscard, Maître-Assistant, Université Marien Ngouabi ; PANDI née MABIALA Ida Rose Aimée, Maître-Assistant, Université Marien Ngouabi ; THIBAUT-MPOLO Yolande, Assistant, Université Marien Ngouabi.

Infographie : Dreid Miché Kodja Manckessi

SOMMAIRE

Mot de la rédaction	11
 Axe 1 : Problématiques socio-éducatives	 13
Dynamique des recherches en sciences de l'éducation : vers une cartographie des thèses soutenues à la Chaire Unesco de Brazzaville Samarange Romel NZIKOU MOUELET, Jean Flavien MAKOUBA Aubin Nestor LOUMOUAMOU	15
La violence en milieu scolaire au Gabon : définition complexe, situation d'expression et approches de solutions. Joëlle Fabiola NSA NDO	37
Évaluation du niveau de sensibilisation et de perception des enjeux environnementaux chez les élèves de Terminale C Jeancelin Andreas YANGA, Chris Poppel LOUYINDOULA BANGANA YIYA, Nadège OKEMY ANDISSA	55
La problématique de réintégration des décrocheurs scolaires dans le système classique d'éducation de la province du Kouritenga au Burkina Faso Joseph BEOGO, Boukare WOBGO	79
L'Éducation chrétienne et la gestion de la cité Florent MALANDA-KONZO	95
La violence en milieu scolaire au Cameroun : typologie, causes et manifestations Aubin Kisito BESSALA	103
L'élaboration, la connaissance et l'application du règlement intérieur dans les écoles primaires de Brazzaville Béatrice Perpétue OKOUA	115
 Axe 2 : Formation initiale et continue des enseignants	
Contribution à l'organisation et à l'amélioration de stages professionnels à l'École Normale Supérieure (ENS) de Bongor Réoular Urbain NDIGMBAYEL	135

Valorisation des savoirs endogènes du commerce au Burkina Faso : apport pour l'enseignement-apprentissage en Vente et Activités commerciales

Di ZINGUE 147

Exploration de la praxéologie motrice en Afrique centrale : intégration des jeux sportifs traditionnels dans le système éducatif congolais et l'aventure d'une résistance curriculaire

Pascal Alain LEYINDA, Audibert Fargean BANCKETH KODIA, Paulin MANDOUMOU 171

Trajectoire de changement pédagogique dans l'enseignement de la littérature au lycée en République du Congo

Elvire BOUMBOU 187

Accompagnement et développement professionnel : cas des enseignants du Lycée Général Leclerc de Yaoundé Au Cameroun

Jean-Marie Étienne NJUENDOU 213

Nécessité d'une formation par alternance pour une meilleure efficacité dans l'apprentissage des métiers en République du Congo

Jean Flavien MAKOUBA 241

Construire des situations didactiques à partir des concepts de la monnaie et du marché : entre exigences disciplinaires et adaptation pédagogique

Darius AZARIA HIMBAÏLE NDAÏ 261

Approche Par Compétences (APC) à l'épreuve des pratiques enseignantes en Économie dans les lycées publics de Bangui

Dimanche Jocelyn YANGOUBINGUI, Mathias Marie Adrien NDINGA, Guy Joseph MOUSSAVOU 289

Comprendre l'attraction des diplômés du supérieur pour l'École Normale Supérieure (ENS) à l'ère de l'arrêt des intégrations directes à la fonction publique camerounaise (FPC)

Gustave Georges MBOE, Galvany Maxime ETOUA ONDOUA ...311

Singularité de l'enseignant du primaire et orientation académique des élèves dans l'Inspection d'Éducation Préscolaire et Primaire de Botro, Côte d'Ivoire

Pornan Mourlaye SANOGO, Niénékarima Hermann KONÉ 335

Formation continue des enseignant.e.s au Cameroun par le Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation (PAREC) : Acquis et Perspectives <i>Sandrine MEDONGBOU DJIELA, Marcelline DJEUMENI TCHAMABE, Pierre FONKOUA</i>	347
Formation de formateurs contextualisée et coopération éducative et institutionnelle : enjeux et pratique <i>Jannick TRUNKENWALD, Fernand Alfred MALONGA MOUNGABIO</i>	361
Compétences numériques des enseignants en contexte d'enseignement hybride au Congo : enjeux et stratégies <i>KIMBOUALA NKAYA, Valdy Jubrill NGOYI, Évère TSEKE MBANI</i>	381
Résilience individuelle et stratégies d'adaptation chez les normaliens en contexte de formation exigeante à l'École Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire) <i>ESSIOMLE épse ABLO Yawa Ossi</i>	395
Enseigner les limites et la continuité au secondaire en République du Congo : une approche raisonnée <i>Ange MALOKO MAVAMBOU</i>	411

Axe 3 : Inclusion : genre et inégalités socio-territoriales

Politiques éducatives et égalité de chances face à l'école au Burkina Faso : analyse critique des stratégies nationales pour une inclusion scolaire effective <i>Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA, Désiré POUDIOUGO</i>	421
Contribution des transferts monétaires à l'amélioration de la scolarisation des enfants des ménages vulnérables au Burkina Faso : cas de la commune de Ouagadougou <i>Wénégouda Olivia Solange ZAGARÉ</i>	439
La pratique de l'équilibre inter-régional dans la gouvernance universitaire au Cameroun : fondements, application et évaluation d'un mécanisme controversé d'accès à la professionnalisation <i>Joseph ELOUNDOU ANABA</i>	467

La scolarité des enfants autochtones à Loundoungou en République du Congo : entre marginalisation systémique et résilience éducative <i>Guy Joseph MOUSSAVOU</i>	499
---	-----

Axe 4 : Recherche en éducation : méthodologies et approches

Adéquation des programmes d'enseignement face aux défis modernes de l'employabilité : analyse de cas de l'agriculture dans l'enseignement secondaire général au Cameroun <i>Florine Clarence NKOMO MENYE, Euloge MOBOZA NDONGO, Marcelline DJEUMENI TCHAMABE, Pierre FONKOUA</i>	515
Les difficultés de la pratique évaluative dans les établissements d'enseignement secondaire à Bangui <i>Serge NGOUANDE</i>	527
Synthèse et Conclusion du Colloque International	543

MOT DE LA RÉDACTION

Le CURA (Centre Universitaire de Recherche sur l'Afrique) est heureux de publier, au cours du mois de janvier 2026, un numéro spécial de sa revue *Ntela*. Comme on peut le constater, c'est une livraison qui sort de l'option prise par cette institution de semestrialiser les publications de sa revue. Cela s'entend. Le CURA a répondu positivement à la sollicitation de Monsieur Chris Popel LOUYINDOULA BANGANA YIYA de publier les actes issus du colloque international organisé à Brazzaville, du 25 au 27 novembre 2025 sur le thème : ***État des lieux de la recherche en sciences de l'éducation en Afrique centrale : défis, enjeux et perspectives***. Proposé à juste titre, ce thème a permis d'évaluer, dans un esprit ouvert et critique, sous divers angles, les politiques en matière d'enseignement en Afrique centrale. Selon l'orientation donnée aux analyses et aux expériences individuelles et collectives, il a été question, au cours de ces assises, d'interroger, de penser et de réfléchir à haute voix les méthodes pédagogiques, les stratégies didactiques et andragogiques appliquées dans les pays concernés par ce colloque.

Pour tous ces pays, le diagnostic fait est presque le même : certes la recherche y est florissante, de plus en plus dynamique, mais elle se heurte à des obstacles majeurs liés, entre autres, au manque de financement et à la faiblesse des structures dédiées à la recherche. Quant à l'enseignement, il est confronté à l'inadaptation des besoins nationaux, aux défis structurels et conjoncturels. Les états généraux sur l'enseignement organisés dans certains pays restent lettres mortes, faute d'un vrai diagnostic et d'une vision prospective des pouvoirs publics.

Le nombre de textes et la variété des champs couverts par ces actes témoignent de l'intérêt heuristique et discursif suscité par le thème de ce colloque, certes axé sur les sciences de l'éducation, mais forcément trans, pluri et interdisciplinaire. En tout cas, on ne le dira jamais assez, l'Afrique est et restera toujours un champ fécond pour la recherche scientifique. Les textes publiés dans ces actes ont été regroupés en quatre axes inclusifs, ouverts les uns vis-à-vis des autres :

- Axe 1 : Problématique socioéducatives ;
- Axe 2 : Formation initiale et continue des enseignants ;
- Axe 3 : Inclusion : genre et inégalités socio-territoriales ;
- Axe 4 : Recherche en éducation : méthodologies et approches.

Les auteurs de ces textes viennent de plusieurs horizons : République du Congo, Gabon, Tchad, RCA, Cameroun, République Démocratique du Congo, etc. La rédaction du CURA souhaite une bonne réception publique de ces actes qui placent l'éducation et la recherche en Afrique au cœur d'une réflexion coconstruite.

La rédaction

La pratique de l'équilibre inter-régional dans la gouvernance universitaire au Cameroun : fondements, application et évaluation d'un mécanisme controversé d'accès à la professionnalisation

Joseph ELOUNDOU ANABA*

Résumé

« L'équilibre inter-régional » au Cameroun est un principe constitutionnel dont s'est doté l'État pour agir en faveur de l'égalité des chances. Son implication dans les trajectoires professionnelles et le statut social des gens en ont fait un principe de cristallisation d'attentes pouvant devenir causes de controverses. L'objectif de cette réflexion est d'analyser les fondements, l'organisation et la pratique de ce principe dans un domaine technique ou d'expertise comme celui de l'enseignement supérieur. Dans une analyse systémique, diachronique et synchronique, l'étude tentera de mettre en évidence les variables problématiques de la politique de quota utilisée et leur inadaptation à garantir une réelle égalité de chances. Plus qu'un mécanisme de rééquilibrage, la pratique de l'équilibre inter-régional devient une écharde aux objectifs de la nouvelle gouvernance universitaire. C'est pourquoi sous la forme de scénarios, l'analyse suggère des lignes directrices visant à faire de ce principe une pratique de gouvernance universitaire mesurable, transparente et plus impactante pour un accès plus équitable à la professionnalisation.

Mots-clés : équilibre inter-régional, professionnalisation, gouvernance universitaire, inclusion, Cameroun.

Abstract

“Inter-regional balance” in Cameroon is a constitutional principle adopted by the State to promote equal opportunities. Its impact on career paths and social status has made it a principle that crystallizes expectations and can become a source of controversy. The objective of this study is to analyze the foundations, organization, and practice of

* Institut Universitaire Saint Jean du Cameroun (IUSJC), Yaoundé, Cameroun / E-mail : eloundas08@yahoo.fr

this principle in a technical or expert field such as higher education. Through a systemic, diachronic, and synchronic analysis, this study will attempt to highlight the problematic variables of the quota policy used and its inadequacy in guaranteeing genuine equality of opportunity. More than a rebalancing mechanism, the practice of inter-regional balance becomes a thorn in the side of the objectives of the new university governance. Therefore, in the form of scenarios, the analysis suggests guidelines aimed at making this principle a measurable, transparent, and more impactful practice of university governance for more equitable access to professional training.

Keywords: inter-regional balance, professionalization, university governance, inclusion, Cameroon.

Introduction

La date du 27 février 2015, censée mettre terme au concours d'admission à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun dans la filière diplomatie, à travers la publication des résultats, plongea de manière inattendue cette prestigieuse institution universitaire de formation professionnalisante dans une profonde crise de gouvernance qui a rejailli sur l'image et la crédibilité de l'ensemble du système universitaire. Ce que l'on peut appeler la crise iricienne¹ débute au moment où la liste publiée de 15 candidats réguliers admis et signée par le ministre de l'enseignement supérieur est remplacée le même jour par une deuxième liste de 15 candidats réguliers signée par la même autorité, qui, sans justification à cet instant, introduit sept nouvelles personnes à la place d'autres (Onana, 2015).

Face à ce rebondissement heureux pour les uns et malheureux pour les autres, la recherche d'explications par les étudiants, les médias et l'opinion nationale et internationale allait trouver des réponses dans la pratique de l'équilibre inter-régional. Mais, peut-être du fait du préjudice psychologique et moral causé aux 7 exclus et probablement pour éviter des potentielles démarches de réparation, tout comme le prolongement de la controverse sociale grandissante, la publication par

¹ Iricien(ne) est le nom donné aux étudiant(e)s de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC).

Joseph ELOUNDOU ANABA : La pratique de l'équilibre inter-régional...
le ministre, le 9 mars 2015, d'une troisième liste réhabilitant les admis de la première heure et confirmant les admis de la deuxième heure, élargissait ainsi le nombre de places ouvertes et marquait un point final à cette crise. La légitimation de ces changements par la première autorité publique de l'enseignement supérieur sur la radio publique nationale au journal de mi-journée est que la première liste reposait selon ses termes sur une logique de « *méritocratie académique absolue* », la deuxième prit en compte la « *méritocratie académique régionale* » et la troisième opérait une synthèse des deux (Onana, 2015).

Cet épisode plutôt burlesque de la vie universitaire camerounaise et ces deux notions intéressantes évoquées dans les médias donnent matière à penser à l'heure du paradigme de la nouvelle gouvernance universitaire axé sur la densification et la diversification de la dimension technologique et professionnelle des offres de formation (Messina, 2011). On pourrait en effet se demander ce qui aurait bien pu motiver des membres très expérimentés du jury de délibération à établir une liste sur la base de cette logique de méritocratie académique dite absolue. Peut-on et doit-on simplement penser qu'ils ont ignoré le principe de l'équilibre inter-régional si on considère que cette liste comportait des représentants de six régions sur dix ? Les normes qui encadrent ce principe stipulent-elles que lors de tels concours toutes les régions doivent être représentées sur les listes finales ? Beaucoup de questions peuvent être posées. Cependant, la remise en cause de la liste du jury laisse à penser que, dans leur souveraineté, les sommités intellectuelles qui le composaient ont, soit ignoré certains paramètres, soit tranché en toute lucidité. Quoiqu'il en soit, ces préoccupations questionnent plus largement le processus d'accès aux écoles publiques supérieures de formation professionnelle.

Mais, si l'objet de cette analyse est bien la pratique de l'équilibre inter-régional, cet épisode n'est qu'une porte d'entrée, même s'il montre à suffisance que ce principe et les pratiques des managers universitaires chargés de le mettre en œuvre peuvent être sources de crises. Précisément, l'objectif de cette réflexion est de questionner l'organisation et la pratique de l'équilibre inter-régionale dans la gouvernance et les arbitrages relatifs à l'intégration professionnelle, en tentant d'en comprendre les effets et la portée sur l'égalité des chances d'accès aux grandes écoles professionnelles publiques au Cameroun.

Pour se faire, l'étude adopte plusieurs méthodes d'analyse. Dans un premier temps, recours est fait à l'analyse diachronique et synchronique propre à la démarche historique. L'analyse diachronique consiste à relever l'évolution d'un phénomène dans le temps sans forcément s'inscrire dans une progression chronologique stricte. L'analyse synchronique quant à elle repose sur l'analyse et la mise en exergue des similarités ou des permanences autour d'un phénomène qui se déploie sur la longue durée (Lavoie et al., 1988). Cette combinaison est utilisée pour mettre en relief l'origine de l'introduction du principe de l'équilibre inter-régionale dans l'enseignement supérieur au Cameroun.

Dans un deuxième temps, l'étude procède à une analyse inductive. Celle-ci consiste en une démarche cognitive qui permet de passer des faits ou des cas particuliers à des propositions plus générales. Le propre de cette méthode est qu'elle procède par recoupement de divers indices et observations issus des sources secondaires ou primaires, pour formuler des règles ou des propositions relativement valides (Guidère, 2004). Cette démarche s'avère utile pour réaliser l'analyse théorique et doctrinale de la pratique de l'équilibre inter-régionale au Cameroun, en se fondant sur l'existence de réalités similaires déjà systématisées dans des visions paradigmatiques reconnues à savoir la gouvernance et la discrimination positive.

Dans un troisième temps, l'approche systémique est utilisée. Cette dernière se caractérise par une analyse conceptuelle et pratique des phénomènes régissant le fonctionnement d'un système organisationnel en s'intéressant aux interactions, aux boucles de rétroactions et aux régulations qui s'y développent. Elle mobilise pour cela le langage graphique pour l'élaboration de modèles à partir des logiciels informatiques (Donnadieu et al., 2003).

Fort de ce cadrage thématique et méthodologique, le raisonnement présenté se décline en deux grands moments : primo, l'analyse des fondements historiques et paradigmatiques du principe de l'équilibre inter-régionale comme mécanisme régulateur de l'accès à la formation professionnelle dans les grandes écoles au Cameroun (1); secundo, la mise à l'épreuve de la pratique de ce principe comme mécanisme pertinent d'égalisation des chances d'accès à la professionnalisation dans les grandes écoles publiques (2).

Joseph ELOUNDOU ANABA : La pratique de l'équilibre inter-régional...

1. Fondements du principe de l'équilibre inter-régional dans l'accès à la formation professionnelle au sein des grandes écoles supérieures publiques au Cameroun

Pour comprendre la mise en place du principe de l'équilibre inter-régional comme mécanisme d'accès à la formation professionnelle au sein des grandes écoles publiques au Cameroun, deux facteurs explicatifs déterminant peuvent être mobilisés. Du point de vue de l'analyse historique, il est possible, dans un premier moment, de se référer aux inégalités de développement éducatif inter-régional dont la construction relève de certaines circonstances contextuelles (1). Du point de vue de l'analyse théorique dans un second moment, la compréhension de la pratique de l'équilibre inter-régional est à relier au principe de l'inclusion, principe essentiel de la gouvernance et de la discrimination positive (2).

1.1. La construction d'inégalités durables en matière de développement éducatif inter-régional

La pratique du principe de l'équilibre inter-régional dans l'accès aux grandes écoles publiques de formation professionnelle semble découler de l'existence d'inégalité en matière de développement éducatif inter-régional, lesquelles inégalités rendant impossible l'égalité de chance dans l'accès à l'éducation d'une région à une autre. En effet, pendant la période coloniale, des écoles sont d'abord construites suivant les lieux d'établissement des missionnaires et en fonction des décisions de l'administration coloniale, respectivement des écoles missionnaires et des écoles régionales. C'est ainsi que la zone côtière a très tôt bénéficié de l'implantation d'écoles contrairement aux zones de l'hinterland. Prenons en pour preuve la date de 1844 qui correspond à la création de la première école en zone côtière et la date de 1905, qui correspond à la création de la première école à Garoua, dans la région du nord (Nsoga Mbom, 2024). L'écart entre la création de ces deux écoles est de près de 50 ans.

Dès 1885, il existe déjà une dizaine d'écoles missionnaires dont sept dans les régions côtières telles que Douala, Victoria et Bimbia. Des initiatives qui vont se poursuivre durant le protectorat allemand, le mandat et la tutelle de la France et de la Grande Bretagne comme l'illustre les tableaux ci-dessous (Ngongo, 1982). C'est dès cette

période que les bases du déséquilibre inter-régional en matière de développement éducatif vont progressivement se construire.

Tableau 1 : Évolution de l'École Catholique Allemande de 1890 à 1913

Fondations	Année	Écoles	Moniteurs indigènes	Élèves garçons	Élèves filles
Marienberg	1890	20	21	741	48
Kribi	1891	12	12	780	60
Edéa	1891	32	34	3508	117
Engelberg	1894	5	5	235	68
Douala	1898	24	30	1907	301
Grand-Batanga	1900	7	9	405	37
Yaoundé (Mvolyé)	1901	34	41	5439	260
Ikassa	1906	12	12	543	31
Einsiedeln	1907	5	3	375	15
Victoria	1908	15	16		
Ngovayang	1909	17	17	1306	15
Dschang	1910	8	8	1124	180
Ossing	1912	13	12	43	0
Minlaba	1912	1	3	1365	26
Deido	1913			260	0
Total		205	223	18031	1158
				19189	

Source : Ngongo, 1982, p. 69-199.

Dès l'indépendance, dans le cadre des plans quinquennaux mis en place par Ahmadou Ahidjo et avec le développement des écoles privées laïcs suite à la libéralisation du début des années 1990, des écoles se mettent en place à l'intérieur des chef-lieu d'arrondissement (Mbwassak, 2024). Cependant, cet accroissement d'établissements scolaires qui s'en suit ne fait pas disparaître les disparités récemment apparues dans la répartition des écoles sur le territoire et dans le taux de scolarisation.

En confirmation de ce constat, le rapport d'exécution du deuxième plan quinquennal qui s'étendait de 1966 à 1971, fait observer deux phénomènes, à savoir : la concentration du développement des établissements scolaires dans cinq principales régions d'une part, et des inégalités de taux de croissance éducatif entre ces cinq régions d'autre

Joseph ELOUNDOU ANABA : La pratique de l'équilibre inter-régional... part, comme il apparaît ci-dessous. En outre, les pouvoirs publics augmentent les écoles de brousses et l'affectation d'enseignants à l'intérieur du pays. Ce qui a eu un effet sur l'augmentation du taux de scolarisation (Nsoga Mbom, 2024).

Tableau 2 : Taux de croissance éducative consécutive au 2e plan quinquennal (1965-1969)

Régions administratives	Croissance annuelle prévue	Croissance réelle annuelle obtenue	Augmentation obtenue (%)
Centre-Sud	2	8,7	6,7
Grand Nord	5,3	9,4	4,1
Ouest	0,4	5,3	5,1
Littoral	3,6	13,7	10,1
Est	1,8	9,9	8,1

Source : Rapport d'exécution de la première année du 2e plan quinquennal pour le Chapitre Enseignement- Formation, cité par Nsoga Mbom, 2024, p. 59.

En dépit de cet accroissement de la scolarisation des disparités non négligeables persistent. En effet, la région du grand Nord, la plus peuplée du Cameroun avec 36,4% de la population totale, ne représente que 11,2% de la population scolarisée au début des années 1970 avec le taux d'abandon scolaire le plus élevé avec la région de l'Est, se situant à 654 élèves pour 1000 à la deuxième année. Elle est suivie de près par la région de l'Est qui représente 6,9% de la population scolarisée dans l'ensemble du pays (Podlewsky, 1965).

Après la libéralisation du secteur de l'éducation, la politique éducative se caractérise par plusieurs faits éducatifs majeurs qui servent de base à la mise en place de mesures de rééquilibrage sous la forme d'une politique d'éducation prioritaire, qui cible des zones d'éducation prioritaires (ZEP), notamment les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord (AJCI, 2012).

Le premier fait qui retient l'attention est la participation et l'adhésion du Cameroun au principe de l'éducation pour tous (EPT) au niveau primaire, acté lors de la conférence Jomtien en Thaïlande du 5 au 9 mars 1990 (Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, 1990) et suivie de la Déclaration de politique générale d'éducation de base pour tous en 1991 au niveau national, avec un plan d'action s'étendant de 1991 à 2000.

Le deuxième fait important au fondement de la création des ZEP est les états généraux de l'éducation de 1995, dont le plan d'action ciblait la réduction des inégalités géographiques et des exclusions sur le plan scolaire. Consécutivement à ces états généraux, les pouvoirs publics en arrive à la suppression des frais de scolarité pour le secteur de l'enseignement de base public en 1998, ainsi qu'à la scolarisation obligatoire dans le même secteur, conformément à la loi d'orientation de l'éducation nationale la même année (Mimche et Alawadi, 2013). Il s'en suit une augmentation de la scolarisation et des diplômés susceptibles de frapper aux portes de l'enseignement supérieur publique. De plus, les états généraux de l'éducation ont révélé l'inadéquation des contenus de formations aux contraintes économiques et aux besoins en ressources humaine du pays (Mbenga Bindop, 2019).

Le troisième fait majeur retenu est l'adhésion du Cameroun au Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2000. Dans le sillage de ces objectifs, le Document de stratégie sectorielle de l'éducation élaboré en 2005 officialise le terme ZEP dans la politique éducative du pays (Nsoga Mbom, 2024).

Les autres sous-secteurs de l'éducation notamment l'éducation secondaire et l'éducation supérieure n'échappent pas à ces inégalités de développement dans l'implantation d'infrastructures et dans l'accès à l'éducation. Les chiffres officiels démontrent que dans le sous-secteur de l'éducation secondaire, les ZEP, représentées en gris, ont conservé les taux de scolarisation fortement inférieurs aux autres zones.

Joseph ELOUNDOU ANABA : La pratique de l'équilibre inter-régional...

Tableau 3 : Effectifs d'élèves de l'enseignement secondaire général par Régions (2013-2014)

		Extrême Nord	Nord	Adamaoua	Centre	Est	Sud	Ouest	Littoral	Nord-ouest	Sud-Ouest
Écoles publiques	Garçons	106 047	54 400	27 181	108 427	23 660	27 688	90 179	64 652	56 005	45 139
	Filles	42 488	22 828	15 085	107 031	17 184	25 925	101 372	70 647	72 604	49 959
Écoles privées	Garçons	3 555	4 089	3 705	61 322	5 011	4 596	24 231	68 605	25 864	23 278
	Filles	4 834	5 066	4 444	56 049	4 668	4 391	21 481	63 180	20 024	19 049
TOTAL		156 924	86 383	50 415	332 829	50 523	62 600	237 263	267 084	174 497	137 425
Taux de scolarisation %		10,09	5,55	3,24	21,39	3,25	4,02	15,25	17,17	11,21	8,83

Source : MINESEC, 2014, p.14.

Tableau 4 : Effectifs d'élèves de l'enseignement secondaire technique par Régions (2013-2014)

		Extrême Nord	Nord	Adamaoua	Centre	Est	Sud	Ouest	Littoral	Nord-ouest	Sud-Ouest
Écoles publiques	Garçons	11 482	14 558	8 250	34 029	11 823	17 919	34 212	25 815	29 080	19 836
	Filles	8 444	10 699	4 427	22 225	6 499	10 596	17 898	13 124	11 482	5 641
Écoles privées	Garçons	424	69	604	12 243	1 287	3 492	12 999	33 292	5 356	3 012
	Filles	31	85	452	14 007	358	3 028	7 125	22 366	3 898	1 966
TOTAL		20381	25411	13733	82504	19967	35035	72234	94597	49816	30455
Taux de scolarisation %		4,59	5,72	3,09	18,58	4,50	7,89	16,26	21,30	11,22	6,86

Source : MINESEC, 2014, p.17.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'inégale répartition des établissements universitaires publics associée aux écarts entre les taux de scolarisation, a pendant longtemps renforcé l'inégalité des chances dans l'accès des jeunes scolarisées ou diplômés à l'enseignement supérieur en générale et aux écoles professionnelles en particulier. Une analyse diachronique de la cartographie des institutions universitaires publiques permet d'établir la longue durée de cette inégalité de développement inter-régional des infrastructures de l'enseignement supérieur.

Historiquement, la capitale politique Yaoundé dans la région du centre a pendant longtemps constitué le seul lieu où les élèves ayant achevé leur cycle secondaire pouvait effectuer leurs études supérieures. En 1961, la création des premiers établissements universitaires se fait effectivement dans cette ville. Il s'agit de l'Institut National des Études Universitaires (INEU) et de l'École Normale Supérieure (ENS) de Yaoundé (Décret portant ouverture de l'Institut National des Études Universitaires, 1961 ; Décret portant création de l'École Normale Supérieure de Yaoundé, 1961). En 1962, on assiste à la création de l'Université Fédérale du Cameroun. Celle-ci intègre les établissements antérieurs et se dote de trois facultés, à savoir la Faculté de Droit et de Sciences Économiques, la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et la Faculté des Sciences. En plus de l'ENS de Yaoundé, l'Université fédérale dispose dès son lancement de l'École Fédérale Supérieure d'Agriculture.

Progressivement, la cartographie des établissements d'enseignement supérieur s'élargi à travers la création des Centre universitaires et d'écoles spécialisées. C'est dans cette perspective que sont créés dans la même ville de Yaoundé le Centre Universitaire des Sciences de Santé (CUSS) en 1968, pour la formation des professionnels de la santé ; l'École Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé (ESIJY) en 1970, pour la formation des professionnels des métiers de la presse ; l'École Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) en 1971, dans le but de former des ingénieurs et des techniciens supérieurs ; et l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) la même année, pour la formation des diplomates (Awono Onana et Fouda Ndjodo, 2012). Cette centralisation de l'ensemble des écoles et facultés de l'enseignement supérieur dans la ville capitale politique pendant presque 20 ans va donner un avantage significatif aux populations de la

Joseph ELOUNDOU ANABA : La pratique de l'équilibre inter-régional...

ville. De plus, contrairement aux facultés pour lesquelles l'accès est ouvert ou libre, les écoles professionnelles disposent d'un système d'accès restreint via l'organisation de concours de recrutement.

En 1974, le nom de l'Université fédérale est changé en Université de Yaoundé et en 1978, elle se dote de deux centres universitaires, celui de Douala et celui de Dschang. Puis, c'est l'ouverture de celui de Ngaoundéré en 1982, et celui de Buea en 1985 (Doh Samfoga, 2012). L'impact est donc la possibilité pour une parties diplômés de ces régions et d'ailleurs d'accéder à des institutions de formation supérieure.

Lors de la réforme universitaire de 1993, les centres universitaires ci-dessus mentionnés ont été transformés en université dotant la région de l'Ouest, la région du Littoral, la région de l'Adamaoua, la région du Sud-ouest et divise l'université de Yaoundé en deux universités à savoir l'Université de Yaoundé 1 et l'Université de Yaoundé 2 (Awono Onana et Fouda Ndjodo, 2012). Au demeurant, la vague de création d'établissements universitaire la plus récente est celle dite des universités de troisième génération, à savoir l'Université de Maroua en 2008, l'Université de Bamenda en 2009, l'Université d'Ébolowa et l'Université de Bertoua en 2022. Toutes ces universités sont dotées d'écoles professionnelles supérieures et de facultés.

De l'analyse diachronique et synchronique de la territorialisation ou de la spatialisation qui précède, il ressort que de nombreuses inégalités inter-régionales dans l'accès à l'éducation de base, l'éducation secondaire et l'éducation supérieure constituent les bases des déséquilibres inter-régionales d'accès à l'emploi dans la fonction publique camerounaise via les écoles professionnelles. Comme les données de la Deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI 2) au Cameroun l'ont établies, la probabilité d'être un travailleur du secteur public plutôt que du secteur informel est six fois plus forte selon que le père a travaillé dans le public ou que ce dernier a travaillé dans l'informel (Institut National de la Statistique, 2011). Ce contexte explique dans une large mesure l'inscription du principe et de la pratique de l'équilibre inter-régionale lors de l'organisation des concours dans les écoles professionnelles publiques relevant de l'enseignement supérieur.

1.2. Le principe de l'inclusion en gouvernance et en discrimination positive comme fondement théorique et doctrinal de la pratique de l'équilibre inter-régionale

L'inclusion en éducation est une démarche de prise en compte de la diversité des profils de personnes exigeant la mobilisation de ressources spécifiques afin de leur fournir des formes de soutien et de reconnaissance les permettant de bénéficier d'apprentissage et de développer des aptitudes identiques à des personnes dépourvus de besoins éducatifs particuliers. La démarche d'inclusion impose une réorganisation de l'école dans ses règles managériales et ses approches pédagogiques, à l'effet d'éliminer ou de réduire les inégalités entre les apprenants au sein d'un même environnement (Ebersold, 2009). L'éducation inclusive s'oppose à l'exclusion et s'applique au droit à l'éducation, c'est-à-dire le droit de tous à bénéficier d'une éducation scolaire en vertu du principe de l'égalité de chances et de la responsabilité des pouvoirs publics à garantir l'intérêt général (Plaisance, 2020). La notion d'inclusion dépasse donc le cadre limitatif du handicap et concerne aujourd'hui la lutte contre le phénomène de discrimination pour lequel la diversité est perçue comme une force de changement et de développement (Unesco, 2020).

Au plan théorique et doctrinal, le principe de l'inclusion semble être un élément explicatif clé de la pratique de l'équilibre inter-régional comme mécanisme d'accès aux écoles professionnelles publiques. Du point de vue du paradigme de la gouvernance, l'inclusion est un élément constitutif central de la bonne gouvernance, notamment en termes de prise en compte optimale de la diversité ou de la variété des profils qui caractérise les organisations en générale et les organisations universitaires en particulier. En tant que vision paradigmatique dérivé du *new public management*, la gouvernance consiste en des formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes, ou de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement (Le Galès, 2019). Elle désigne aussi dans une large mesure des « *processus d'organisation et d'administration des sociétés humaines, dans le respect et l'épanouissement des diversités* » (Moreau Defarges, 2008, pp. 6-7). De ce fait, on peut comprendre pourquoi certaines institutions internationales y voient « *le processus d'interaction par lequel les acteurs étatiques et non-étatiques conçoivent et appliquent les politiques publiques dans le cadre d'un ensemble donné de règles*

Joseph ELOUNDOU ANABA : La pratique de l'équilibre inter-régional...
formelles et informelles qui façonnent le pouvoir, mais sont en même
temps façonnées par celui-ci » (Groupe de la Banque mondiale, 2017,
p. 3).

Dans la pratique, la gouvernance repose sur un ensemble de principes en dehors desquels les résultats d'une organisation seraient extrêmement précaires, ceci bien que ces principes puissent varier d'un type d'organisation à un autre. Il s'agit de la légalité, de la temporalité, de l'efficacité, de la reddition des comptes, de la responsabilité, de la transparence, de l'équité, de l'évaluation, de l'inclusion, de la participation ou de la représentation, ou encore de la performance. Parmi ces principes non exhaustifs, Ifiss et Mssassi (2024) estiment que la participation-inclusion, associées à la transparence et à la responsabilité, constituent les fondations de la gouvernance. Cela démontre entre autres le poids de la diversité des profils et de l'ouverture, qui se trouve justement au fondement du principe de l'équilibre inter-régional.

Dans l'enseignement supérieur, le principe de l'inclusion-participation est suffisamment marqué pour plusieurs raisons. La première se rapporte aux caractéristiques des acteurs qui composent les organisations universitaires, en tant que foyers de diversité et de spécificités. En effet, en termes de typologie d'organisation, les établissements universitaires sont classés dans la catégorie des « anarchies organisées », théorisées par Olsen March et Cohen (1972, cité par Musselin, 1997). Il s'agit d'organisations se caractérisant par trois principaux critères. Le premier est la grande variété de préférences parfois peu cohérentes entre elles, c'est-à-dire une multiplicité d'objectifs en concurrence et la difficulté à les ordonner les uns par rapport aux autres. Le deuxième est une technologie floue. Ce critère peut aussi être qualifié de mollesse technologique, ce qui correspond à la maîtrise partielle du mécanisme de construction des compétences et des savoirs en raison du fonctionnement par essais-erreurs, tant au plan de la recherche qu'au plan de la pédagogie. Le troisième, directement lié au principe de l'inclusion-participation est la participation fluctuante. Il se traduit dans l'enseignement supérieur comme : « *la faible participation, la présence capricieuse des participants, leur attention sélective imprègnent les processus décisionnels* » (Musselin, 1997, p. 298).

La seconde raison qui fait du principe de l'inclusion-participation en gouvernance des écoles professionnelles publiques un élément incontournable, c'est la conception propre des professionnels de la gouvernance universitaire de leur domaine d'activité et de recherche. Dans cette perspective, la gouvernance de l'enseignement supérieur, en tant que discipline scientifique, ne fonctionnent pas en marge de ces principes. D'ailleurs, la conception de ce champ scientifique et professionnelle par les spécialistes renseigne sur un certain nombre de principe de gouvernance.

Pour Mvé-Ono (2016, pp. 9-10), la gouvernance universitaire est spécifiquement : « [La] *définition des objectifs (formation, recherche, service à la société), mais aussi de contrôle, d'évaluation et de gestion des établissements d'enseignement supérieur* ». Cette conception met en relief les principes de l'évaluation, du contrôle et de la planification. Pour d'autres spécialistes, la gouvernance de l'enseignement supérieur se présente aussi comme :

L'exercice formel et informel de l'autorité dans le cadre des lois, des politiques et des règles qui articulent les droits et les responsabilités de divers acteurs, y compris les règles selon lesquelles ils interagissent. [Elle comprend également] le cadre dans lequel un établissement poursuit ses buts, objectifs et politiques de manière cohérente et coordonnée. (Hirsch et Weber, 2001 cités par Martin, 2014, p. 16).

Cette seconde conception met en relief les principes de légalité, de responsabilité, le principe de l'inclusion notamment avec la mention de la diversité des acteurs, la transparence qui se dégage en filigrane dans la cohérence et la coordination qui caractérise la poursuite des buts et objectifs. De ce premier niveau d'analyse du principe de l'inclusion en gouvernance et plus spécifiquement en gouvernance universitaire, il en découle qu'une gouvernance non inclusive ou non participative ou non représentative apparaîtrait comme un retour de la logique de gouvernement, c'est-à-dire celle de la verticalité descendante de l'administration.

Sur un tout autre plan, le principe de l'inclusion peut également être analysé comme un fondement du principe de l'équilibre inter-régional dans la gouvernance des écoles professionnelles publiques au Cameroun, ceci en considérant son lien avec la doctrine de la discrimination positive. Du terme doctrine, il faut entendre un système de pensée ou une idéologie désignant « *l'ensemble des notions qu'on*

Joseph ELOUNDOU ANABA : La pratique de l'équilibre inter-régional...

affirme être vraies et par lesquelles on prétend fournir une interprétation des faits ou orienter l'action humaine » (Doctrines, s. d.). Sur ce plan, c'est la mobilisation de la discrimination positive et de ses vertus dites socio-stabilisantes qui constituent la variable explicative dominante de la pratique de l'équilibre inter-régional au Cameroun, surtout qu'elle revêt une dimension internationale.

Dans cette optique, l'équilibre inter-régional est assimilé à une disposition de discrimination positive qui s'inscrit dans le registre du « principe de la représentation géographique équitable » posé par les États au sein des organisations internationales, depuis le traité de Versailles de 1919 consacrant la création de la Société des Nations (SDN). C'est particulièrement le point de vue qui se dégage de l'analyse de Mouangue Kobila (2015), qui fait remarquer que lors de la mise en place de cette organisation, chaque puissance insista pour avoir un de ses représentants à une position clé, de sorte qu'une place lui soit toujours réservée. En revanche, on peut toutefois se demander si le fait que certains États, en raison de leurs puissances, revendiquent et obtiennent plus de pouvoirs que d'autres dans certaines organisations internationales, ne reflètent-ils pas l'idée d'une discrimination positive inversée.

D'après Demeuse (2002), la notion de discrimination positive peut être représentée par certains comportements. Tout d'abord par le postulat ou l'adage suivant : « *donner plus à ceux qui ont moins* ». Pour l'auteur, « *donner plus...* » d'un côté, peut signifier plus de socialisation, plus d'instruction, plus d'accès. De la même manière donner plus peut signifier donner combien, une façon de poser la question des seuils susceptibles d'avoir impact positif (Demeuse, 2002). « *... ceux qui ont moins* » peuvent représenter les personnes ou les groupes de personnes ayant moins d'éducation dans leur milieu socio-familial, celles disposant de moins de ressources matérielles et financières, ou celles recevant moins d'enseignement efficace, ou encore celles ayant dans leur région des établissements performants et des enseignants peu efficaces (Chauveau, 2000, cité par Demeuse, 2002, p. 41-42).

Ensuite, la discrimination positive est présentée comme le fait de : « favoriser certains groupes d'individus réputés défavorisés à travers un système de quotas et de places réservées ». L'objectif de ces mesures est généralement le rétablissement de l'égalité de chance ou la

recherche de l'équité dans le domaine où des différences flagrantes sont établies. En éducation précisément, la discrimination positive peut donc consister en une mise en place d'actions visant à favoriser certaines écoles qui accueillent des apprenants réputés défavorisés ; ou alors, implémenter des actions dites positives et une éducation prioritaire favorisant certains établissements scolaires qui accueillent des élèves réputés défavorisés (Demeuse, 2002).

Au demeurant, il semble assez clair que les politiques de discrimination positive en éducation visent à répondre aux inégalités de chances ou à l'absence d'équité existante entre plusieurs acteurs de statut identique dans l'accès à un niveau précis du système éducatif. Mais pour rendre effective cette équité recherchée, la doctrine de discrimination positive, tout comme le paradigme de la gouvernance s'appuient sur le principe de l'inclusion, qui peut aussi dans une certaine mesure prendre la forme du principe de la participation.

2. Mise à l'épreuve de l'équilibre inter-régional comme mécanisme d'égalisation des chances d'accès à la professionnalisation dans les grandes écoles au Cameroun

L'observation de la pratique de l'équilibre inter-régional au Cameroun fait apparaître de nombreuses faiblesses qui limitent son rôle de principe égalisateur des chances entre les diplômés des différentes régions du pays. Une lecture rigoureuse de sa mise en œuvre révèle un socle normatif fortement ambigu (2.1) et recommande une planification plus rationalisée (2.2).

2.1. Le socle normatif ambiguë de l'équilibre inter-régional : des non-dits et des absences

De la même façon que ses fondements doctrinaux sont sources de controverse, la mise en œuvre de l'équilibre régional n'en est pas exempte. Celles-ci sont mises à jour par l'analyse du droit qui le régit. En effet, sous l'angle de l'histoire du droit au Cameroun, la consécration du principe de l'équilibre régional dans l'enseignement supérieur du Cameroun indépendant est généralement rattachée à la loi fondamentale. Mais, il n'apparaît dans la constitution qu'après la révision du 18 janvier 1996, dans le titre 10 consacré aux collectivités territoriales décentralisées en ces termes : « *l'État veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales décentralisées sur la base de la solidarité nationale, des potentialités*

Joseph ELOUNDOU ANABA : La pratique de l'équilibre inter-régional...
régionales et l'équilibre inter-régional » (Loi n°96/06 portant révision de la constitution du 02 juin 1972, 1996, Art. 55 (4)). Il demeure sous cette forme dans la constitution modifiée en 2008. Toutefois, le principe est déjà implicitement présent dans d'autres textes juridiques avant 1996. Il s'agit du décret du 3 juillet 1975 fixant le régime général des concours administratifs et du décret du 7 septembre 1982 qui modifiant certaines de ses dispositions. Le premier dispose ce qui suit :

Pendant une période de cinq ans renouvelables, le ministre chargé de la fonction publique peut, dans le cadre de l'arrêté ouvrant chaque concours d'entrée dans les catégories B, C et D ainsi que dans les établissements nationaux de formation, réserver des places à des candidats de régions insuffisamment scolarisées déterminées par un texte particulier et à des anciens militaires. Il peut en outre procéder à une répartition des places entre les candidats suivant leur région d'origine. Les places réservées aux candidats originaires des régions insuffisamment scolarisées et aux militaires ne doivent pas dépasser le tiers des places mises au concours. (Décret n°75-496, fixant le régime général des concours administratifs, 1975, Art. 56(1, 2)).

En excluant les dispositions relatives aux militaires, le décret institue un cadre au principe de l'équilibre régional dans l'enseignement supérieur en donnant compétence au ministre de la fonction publique pour sa mise en œuvre, bien que ses prérogatives semblent ne pas concerner les concours de catégorie A. La norme fixe aussi un intervalle fermé de quotas possibles pour les places réservées aux candidats des régions peu scolarisées. Celui-ci se situe entre $0, x$ $x > 0$ et $1/3$, soit l'intervalle : $[0, x ; 1/3]$. L'intérêt pour ce cadre dans le deuxième décret est flagrant puisque ce n'est que l'article 56 y afférent qui subit des modifications. Il se présente dorénavant ainsi :

Dans le cadre de l'arrêté portant ouverture de chaque concours administratif d'entrée dans les différentes catégories de la fonction publique, le ministre chargé de la fonction publique procède à la répartition des places entre les candidats, suivant leur province d'origine, de même qu'il peut réserver des places aux anciens militaires. En ce qui concerne les établissements nationaux de formation, les concours d'entrée obéissent aux mêmes règles de répartition que ci-dessus, sur décision du ministre chargé de la fonction publique, en accord avec les chefs des départements ministériels responsables de la tutelle de ces établissements. (Décret n°82-407 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°75-496 du

3 juillet 1975 fixant le régime général des concours administratif, 1982, Art. 56 (nouveau))

Le ministre chargé de la fonction publique fixe par un texte particulier, les quotas des places réservées aux candidats de chaque province, compte tenu de l'importance démographique et du taux de scolarisation de leur province d'origine et aux anciens militaires sans distinction d'origine. Est considéré comme province d'origine d'un candidat, la province dont ses parents légitime sont originaires. Les places réservées aux candidats d'une province ou aux anciens militaires, mais non pourvues par les candidats réservataires, peuvent être réparties proportionnellement aux autres candidats. (Décret n°82-407 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°75-496 du 3 juillet 1975 fixant le régime général des concours administratif, 1982, Art. 56 (nouveau))

Dans ces dispositions, les concours de catégorie A sont désormais pris en compte. Aussi constate-t-on que les établissements nationaux de formation utilisant des concours d'entrée sont tous soumis aux mêmes règles de répartitions sur une décision du ministre de la fonction publique en accord avec les autres ministres chargés du domaine. En outre, le mécanisme de fixation des quotas réservés aux régions peu scolarisées a changé, il est passé du maximum d'un tiers à une fixation par un texte particulier du ministre chargé de la fonction publique sur la base de l'importance démographique et du taux de scolarisation de chaque région. Enfin, on note une définition légale de la notion de région d'origine.

À la question de la place du ministre en charge de l'enseignement supérieur, le texte de 1975 montre qu'il peut participer à la répartition des places par région. Il prescrit : « *Toutefois, l'organisation des concours d'entrée dans les établissements de formation, n'ayant pas vocation à former exclusivement les futurs fonctionnaires, peut être laissé à la compétence du ministre de tutelle desdits établissements* » (Décret n°82-407 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°75-496 du 3 juillet 1975 fixant le régime général des concours administratif, 1982). C'est aussi ce qui ressort implicitement dans la révision de 1982.

La précision de la compétence du ministre de l'enseignement supérieur est aussi tacitement normée dans la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 2001. Elle stipule que « *les institutions d'enseignement supérieur doivent développer des politiques d'assistance supérieur permettant aux étudiants de toutes les couches*

Joseph ELOUNDOU ANABA : La pratique de l'équilibre inter-régional...
sociales d'accéder à l'enseignement supérieur » (Loi n°005 portant orientation de l'enseignement supérieur, 2001).

En outre l'analyse des contours des normes et des pratiques régissant l'équilibre inter-régional dans l'enseignement supérieur fait apparaître d'autres faiblesses qui remettent en question la pertinence de ce système de discrimination positive. Une évaluation de l'organisation de ce principe montre qu'il ne permet pas d'atteindre les objectifs d'inclusion régionale qu'il poursuit. Penchons-nous quelque peu sur le mécanisme de lancement d'appel à candidature aux différents concours d'entrée dans un établissement. C'est un appel national avec un nombre défini de places et la liberté à chacun de candidater s'il respecte les critères exigés qui est le point de départ. Or, puisque c'est en toute liberté qu'un individu décide de concourir ou de ne pas le faire, le scénario de l'absence de candidats originaires de certaines régions dans les listes des admis est plausible si pour une raison ou pour une autre aucun ne se présentait. Par conséquent, la réalisation de l'équilibre régional lors des concours n'est pas assurée.

En revanche, dans le scénario d'une application stricte du décret de 1982, ce problème ne se poserait pas dans la mesure où une détermination préalable du nombre de places réservées à chaque région en fonction de sa démographie et de son taux de scolarisation permettrait de garantir la juste implication de tous dans un système de compétition intra-régional pour accéder aux établissements. Mais, même-si cette norme était bien appliquée, cela ne résoudrait pas le problème des candidats originaires des régions moins scolarisées ayant mené des études dans des régions plus scolarisées et qui bénéficient de facilités alors qu'ils n'ont pas été soumis à des conditions anormales de scolarité. C'est d'ailleurs une réalité qui va à l'encontre de l'égalité des chances, car elle rend la compétition plus difficile pour les candidats originaires des régions les plus scolarisées étant donné que sur le plan des compétences, ils sont au même niveau que ce type de camarades originaires des autres régions. C'est dire que dans le système actuel, une libre compétition sans quota entre des candidats ayant effectué leur scolarité dans une même région serait équitable, pendant qu'à priori, une compétition entre des candidats originaires de régions à niveau de scolarisation différent serait injuste.

Mais ces scénarios ne sont viables que si l'on est dans le postulat abstrait selon lequel la qualité des enseignements ou des formations

diffère selon le taux de scolarisation des régions. Mais, est-ce toujours le cas ? Des formateurs et candidats de qualité ne se trouvent-ils pas à la fois dans toutes les régions en dépit du taux de scolarisation ? Ces interrogations semblent orienter vers la nécessité d'un changement du critère de taux de scolarité comme variable de référence pour la détermination des quotas d'équilibre régional. Les variables taux de réussite et taux d'échec paraissent plus adaptées à la vue de sa capacité à refléter le niveau des candidats afin d'établir s'ils peuvent ou non se livrer à une compétition équitable. Lors des examens officiels au niveau secondaire, le fait d'être soumis aux mêmes programmes, épreuves et standards de correction, tout comme le fait que les formateurs sont issus d'Écoles Normales ayant quasiment les mêmes mécanismes de formation, les niveaux des diplômés est censé être davantage fonction de l'effort de travail que de la région.

L'importance démographique comme variable de détermination des quotas conformément au décret de 1982 peut également être interrogée. Le texte ne dit pas s'il s'agit de l'importance de la population étudiante ou de toute la population de la région. La logique serait que les quotas réservés à chaque région sur les places disponibles se fasse par rapport au nombre de diplômés ou d'étudiantes de la région pour plus de justice. Ces normes brillent aussi par l'absence de dispositions relatives au recrutement du personnel de l'enseignement supérieur. Précisons que la nomination, qu'il s'agisse des personnels de l'enseignement supérieur ou de tout autre corps professionnel ne relève pas juridiquement ou formellement du domaine de l'équilibre régional, mais du pouvoir réglementaire et discrétionnaire du président de la république et des autorités gouvernementales qui en ont eu délégation.

Un autre problème de fond lié à la pratique de l'équilibre régional est celui de sa durée. Le but de tout équilibre est de rétablir les écarts, ce qui en fait une mesure provisoire de discrimination positive. Justement, Calvès (2004, p. 129) qualifie ce type de politique de dispositions « *temporaires spéciales* » ou des mécanismes de « *redressement temporaire* ». Le fait que dans l'organisation de ce principe, on n'ait pas songé à le délimiter, traduit une absence de planification suggérant qu'il n'est point envisagé que l'on en arrive à une situation où l'harmonisation des standards éducatifs conduirait à l'égalité de la compétitivité des candidats issus des différentes régions et de fait, à la suppression de la pratique systématique de l'équilibre

Joseph ELOUNDOU ANABA : La pratique de l'équilibre inter-régional...
inter-régional. Claude Abé (2015, paragr 7) remarque justement cette curiosité en ces termes :

(...) l'équilibre régional que j'appelle politique des quotas était pertinent dans les premières années de l'État du Cameroun. Elle permettait une représentation de toutes les entités régionales dans les structures administratives. Mais plus de 50 ans après, pour un pays qui veut émerger, cette option est inopérante. Comme on peut se rendre compte aujourd'hui, non seulement c'est une politique qui est contreproductive pour l'État parce qu'en fait on ne met jamais les ressources les plus compétentes. Deuxième chose, c'est une politique qui est en réalité une grosse escroquerie institutionnalisée. Il est anormal que Bouba qui vient de Garoua fasse ses études à Yaoundé avec Tsanga qui vient de la Léké c'est-à-dire de la région du Centre. Ces gens ont tous fait des études dans les mêmes conditions. Au moment où ils vont faire un concours, ils composent comme s'ils avaient fait des études dans des conditions différentes. Une telle politique est une politique de frustration qui ne peut conduire qu'à une situation de déséquilibre national productrice de conflits.

Sur le plan de la gestion des ressources humaines sorties des grandes écoles, leur affectation possible dans n'importe quelle région traduit une utilisation républicaine des compétences. Ainsi, la mise à l'écart de certains candidats plus qualifiés en raison de leur région d'origine constitue un manque à gagner considérable pour la performance universitaire et de l'action gouvernementale. La même analyse peut être faite pour le rayonnement des établissements. Dans la logique de l'actuelle gouvernance universitaire axée sur les résultats ou la performance des institutions universitaires, le système d'équilibre inter-régional est, à la fois, une barrière à la méritocratie académique absolue évoquée en début d'analyse et un frein à l'éclosion de générations d'étudiants et de professionnels très compétitifs en raison de l'environnement d'émulation et de productivité qui se développent lorsque sont mis ensemble des personnes au quotient intellectuel élevé. À côté de cette baisse potentielle de compétitivité des étudiants et des professionnels, l'équilibre inter-régional est aussi un facteur de reproduction sociale et un obstacle à l'éclosion de nouvelles forces sociales par le libre jeu de l'effort et de la compétition.

Quoiqu'il en soit, cette normalisation insuffisante et partiellement observée est un indicateur de mal gouvernance du point de vue du non-respect de la légalité et de l'absence de transparence dans l'application des quotas. La fameuse justification liée à la souveraineté des jurys de

délibération n'aurait plus voix au chapitre si le respect des quotas calculés sur la base de la population étudiante en âge de candidater et en fonction du taux du niveau des apprenants était effectif.

2.2. La planification et la programmation comme mécanismes de rationalisation de la pratique de l'équilibre inter-régional dans le management universitaire

Après avoir constaté différentes facettes du dilemme que cause l'équilibre régional en milieu universitaire, comment concilier ou réconcilier la représentativité et la performance puisqu'elles font chacune partie des indicateurs de bonne gouvernance ? En règle générale, les politiques de discrimination positive émanent de décisions politiques face à des discriminations négatives sources de tensions. Mais il faut dire que dans l'organisation et l'implémentation de ces politiques, les politiques conservent souvent trop de pouvoir, d'où le développement du clientélisme et de faisceaux de relations qui ne permettent pas d'atteindre l'égalité visée. C'est précisément ce à quoi est soumis l'équilibre régional au Cameroun. Dans un tel contexte, la planification et la programmation de cette pratique permettrait de la canaliser et de la rationnaliser en la faisant entrer dans l'univers de la transparence.

Ainsi, pour optimiser son efficacité dans la création de condition favorable à l'égalité des chances, l'équilibre régional dans l'enseignement supérieur pourrait être conçu sous la forme d'un programme étendu sur une période déterminé avec des phases et des moments d'évaluation de sa mise en œuvre et de ses résultats, afin d'ajuster, si nécessaire, ses procédures pour atteindre l'objectif d'une société plus égalitaire. Un tel programme se baserait sur les données statistiques telles que la démographie étudiante et enseignante, ainsi que la rentabilité interne des établissements secondaires et supérieurs des régions. Une telle organisation serait déterminante du point de vu de la transparence parce que le processus de recrutement dans les établissements serait maitrisé de tous.

Figure 1 : Esquisse de programmation de l'égalité des chances par l'équilibre régional



Conclusion

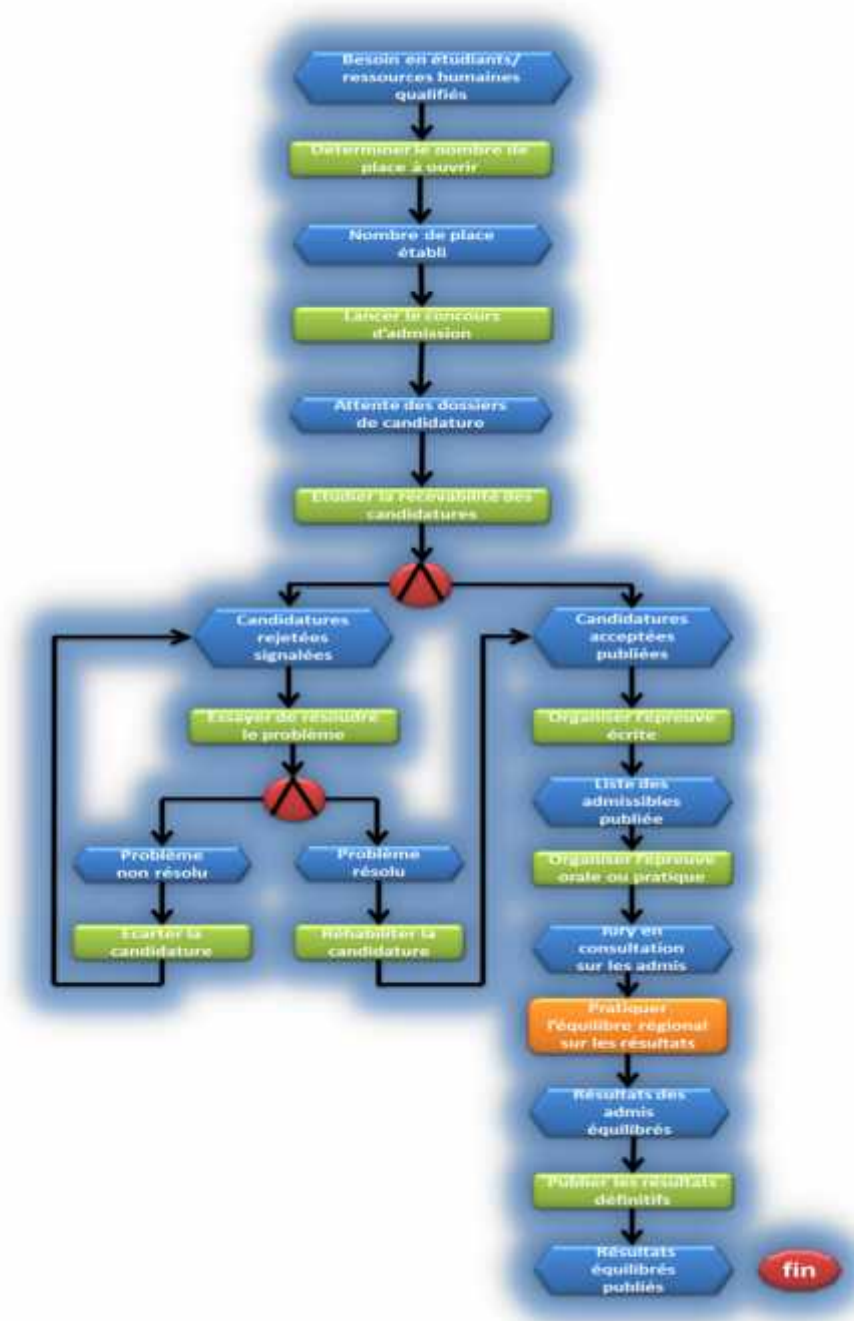
L'analyse de la pratique de l'équilibre inter-régional dans l'enseignement supérieur au Cameroun a permis d'apprécier la force de ce principe de gouvernance universitaire en tant que mécanisme d'accès à la formation professionnelle dans les écoles supérieures publiques. L'argumentaire, les faits et les méthodes d'analyse utilisés ont contribué à retracer les fondements de ce principe à partir du système colonial d'occupation du territoire, à l'origine de la construction d'inégalités en matière de distribution d'établissements scolaires et d'accès à l'éducation de qualité tant au niveau de l'enseignement de base, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

Le Cameroun, à l'instar d'autre pays du monde a voulu aborder ces questions d'inégalités de distribution des infrastructure éducation et d'accès des personnes à l'éducation en appliquant le principe de l'inclusion-participation, socle du paradigme de la gouvernance et de la doctrine de la discrimination positive, en adoptant le principe de l'équilibre inter-régional. Toutefois, l'étude met en lumière un dilemme entre la quête d'équilibre ou représentativité et la quête de performance comme nouvelle orientation de la gouvernance universitaire.

La compétence des diplômés et de leurs productions étant des paramètres essentiels de l'évaluation universitaire, l'application de ce principe sans une prise en compte suffisante des normes qui l'organise, encore moins de la nécessité d'en évaluer la mise en œuvre semble en faire un facteur limitation de la formation optimale de professionnels susceptibles de répondre plus efficacement aux besoins en compétences et en ressources humaines des régions dans le temps et dans l'espace. Au contraire, ce principe semble être responsable à bien des égards du développement de frustrations notamment entre diplômés ayant été soumis à des conditions d'apprentissage identiques ou quasi identique, mais discriminés au moment des admissions dans les grandes écoles, uniquement sur base de leur région d'origine. L'effet positif escompté est donc très souvent dilué.

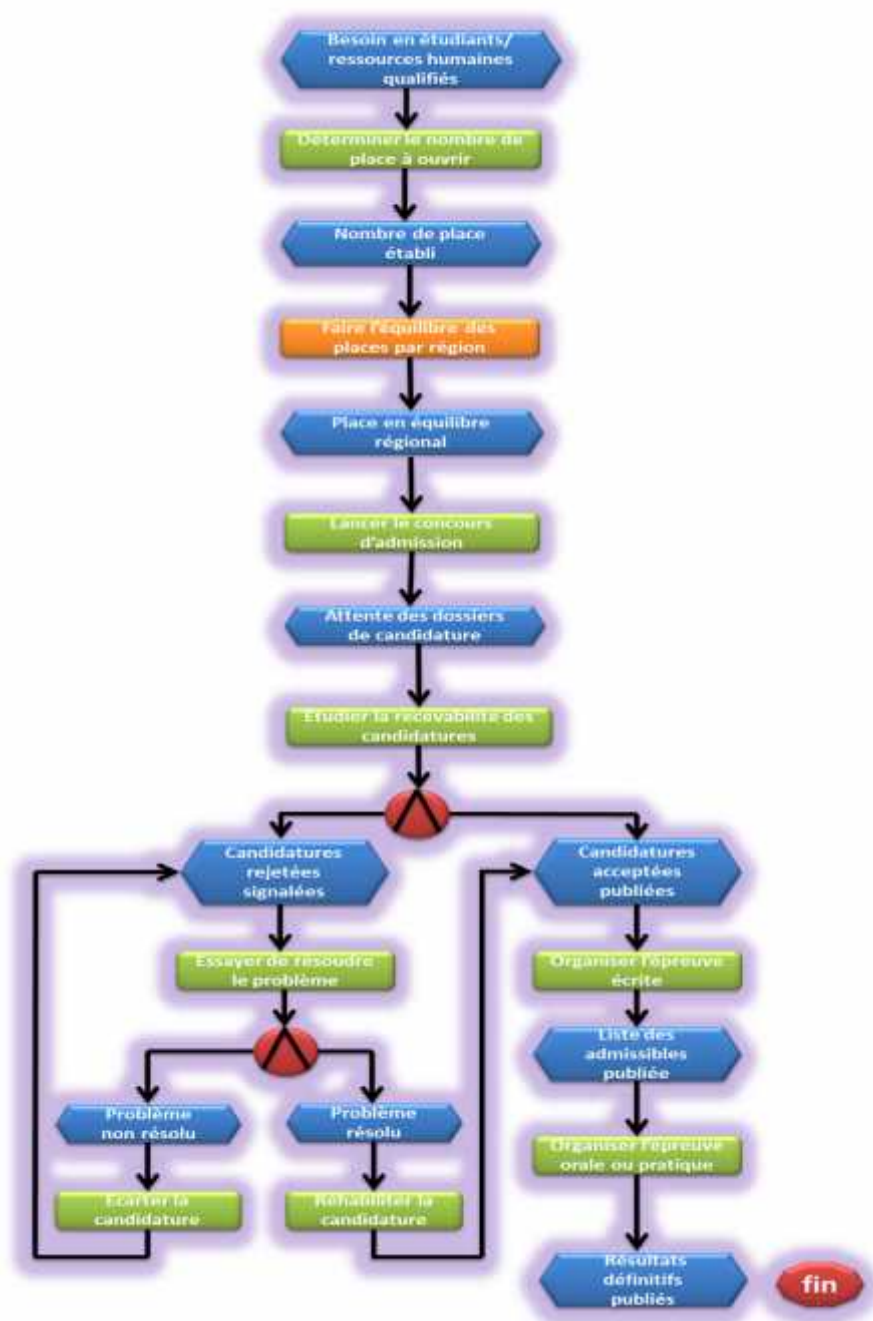
Sans nier l'utilité de la pratique l'équilibre inter-régional, son application pourrait s'avérer plus pertinente si son cadre réglementaire est reconsidéré et son implémentation réalisée en amont ou tout au long du déroulement des concours plutôt qu'en aval. Cela semble parfaitement faisable dans le cadre d'une planification et d'une programmation qui seraient soumises à des évaluations périodiques. Un renouvellement de la pratique de ce principe semble d'autant plus indispensable vu qu'à la différence des personnes vivant avec un handicap, qui peuvent, en raison de leur condition, prétendre à des discriminations perpétuelles, l'éducation dans les régions est appelée à se développer de manière équitable à telle enseigne qu'il n'est plus besoin de politique de facilité pour les ressortissants d'une quelconque région.

Annexe 1 : Modélisation du processus d'équilibre régional lors des concours selon la réglementation nationale au Cameroun



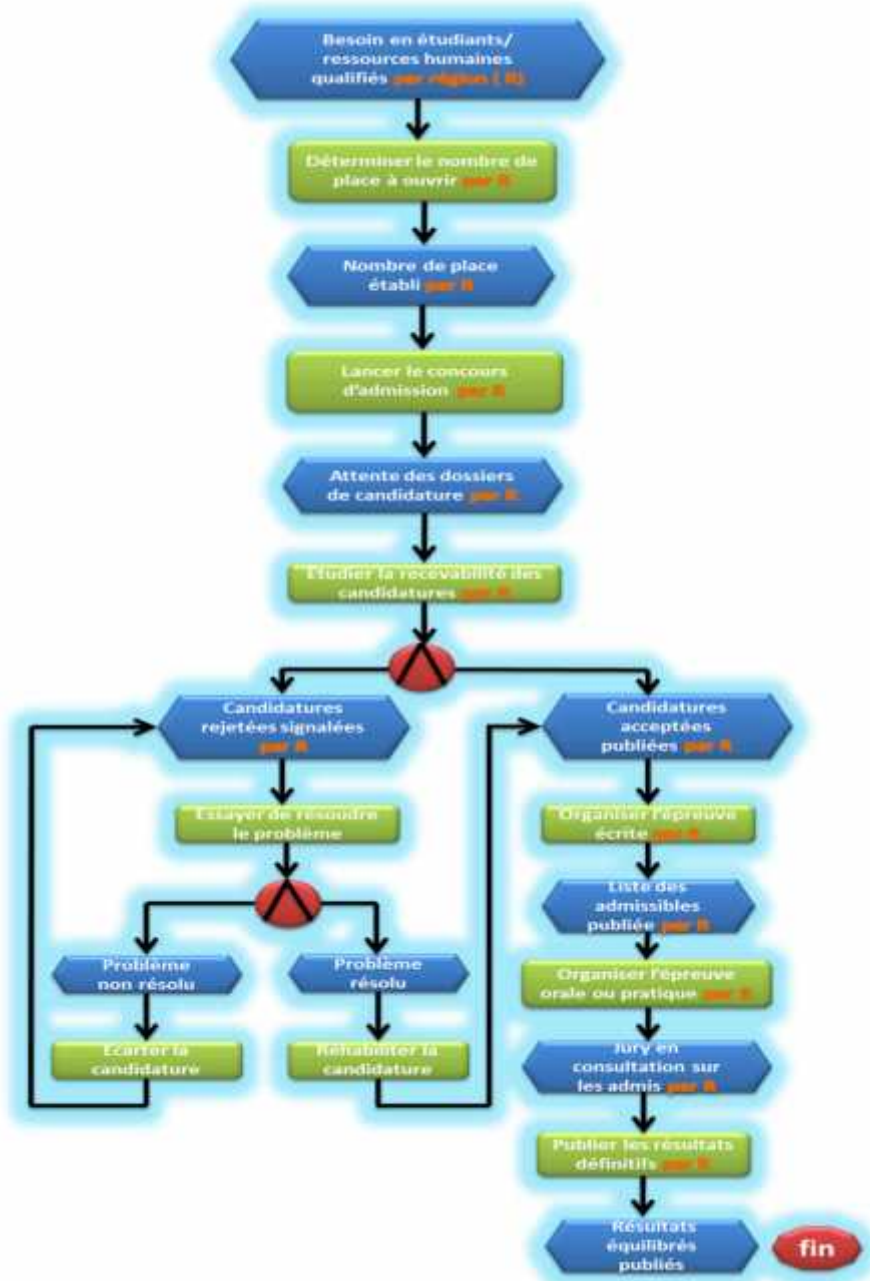
Source : Auteur, réalisé à partir des dispositions réglementaires.

Annexe 2 : Scénarios d'équilibre régional au début d'un concours national



Source : Auteur

Annexe 3 : scénario d'équilibre régional par concours régional



Source : Auteur

Bibliographie

- ABE Claude, 2015, *Socio-politiste : L'unité nationale au Cameroun reste un mythe*, [237online.com]. <https://www.237online.com/pr-claude-abe-socio-politiste-lunite-nationale-au-cameroun-reste-un-mythe/>
- AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (AJCI), 2012, *Rapport d'analyse du secteur de l'éducation de base-Cameroun* (Rapport d'analyse HM-JR-066 ; p. 96). <https://openjicareport.jica.go.jp/pdf/12083150.pdf>.
- AWONO ONANA C., & FOUDA NDJODO M., 2012, *Les réformes de gouvernance dans l'enseignement supérieur Camerounais* [Rapport de recherche]. UNESCO et IIEP. <file:///C:/Users/ISJ/Downloads/Rapport%20de%20recherche%20sur%20Les%20reformes%20de%20gouvernance%20dans%20l%E2%80%99enseignement%20sup%C3%A9rieur%20Camerounais%20Pr%C3%A9sent%C3%A9%20par%20Marcel%20FOUDA%20NDJODO%20et%20Charles%20AWONO%20ONANA%202012-2.pdf>.
- CALVES G., 2004, « Les politiques françaises de discrimination positive : Trois spécificités », *Pouvoirs*, 4(111), p.29-40.
- DÉCLARATION MONDIALE SUR L'ÉDUCATION POUR TOUS ET CADRE D'ACTION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS FONDAMENTAUX, 42, 1990. https://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/De%CC%81claration_Jomtien_Cadre_Action_1990_FR.pdf.
- Décret n°75-496 fixant le régime général des concours administratifs, Pub. L. No. N°75-496, 1975.
- Décret n°82-407 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°75-496 du 3 juillet 1975 fixant le régime général des concours administratif, Pub. L. No. N°82-407 (1982).
- Décret portant création de l'École Normale Supérieure de Yaoundé, Pub. L. No. N° 61/186 (1961).
- Décret portant ouverture de l'Institut National des Études Universitaires, Pub. L. No. N°61/55 (1961).
- DEMEUSE M., 2002, *Analyse critique des fondements de l'attribution des moyens destinés à la politique de discrimination positive en matière d'enseignement en Communauté française de Belgique*, Thèse de Doctorat en Sciences Psychologiques, Université de Liège,

- Etienne PAKA et al. : Facteurs comportementaux, structure urbaine et ...
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation,
<https://theses.hal.science/tel-00409096v1>.
- DOCTRINE (s.d.), *Le Robert Dico en ligne*. Consulté 4 août 2025, à l'adresse <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/doctrine>.
- DOH SAMFOGA P., 2012, *The Responses of Higher Education Sector in the Poverty Reduction Strategie in Africa. The case of Cameroun*, Thèse de doctorat en Gouvernance universitaire, Université de Tampere.
https://www.researchgate.net/publication/328505007_The_Responses_of_the_Higher_Education_Sector_in_the_Poverty_Reduction_Strategies_in_Africa_The_Case_of_Cameroon.
- DONNADIEU G., DURAND D., NEEL D., NUNEZ E., & SAINT-PAUL L., 2003, « L'Approche systémique : De quoi s'agit-il ? », in *Synthèse des travaux du Groupe AFSCET : Diffusion de la pensée systémique*, Groupe AFSCET, p.1-11.
- EBERSOLD S., 2009, « Inclusion », *Recherche et formation*, 69, 71-83.
- GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE, 2017, *Rapport sur le développement dans le monde. La Gouvernance et La Loi* (Abrégé ; p. 39). https://www.csoplcp.gouv.sn/documents_images/006%20-%20%20LA%20GOUVERNANCE%20et%20LA%20LOI.pdf
- GUIDERE M., 2004, *Méthodologie de la recherche : Guide du jeune chercheur en lettres, langues, sciences humaines et sociales : Maîtrise, DEA, master, doctorat*, Édition Marketing, S.A.
- IFISS S., & MSSASSI S., 2024, Analyse conjointe des principes de bonne gouvernance : Éthique, transparence, responsabilité, participation, leadership, innovation, motivation et développement durable », *African Scientific Journal*, 3(26), p.597-619.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 2011, *Deuxième Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI 2)* (Rapport principal Phase 2 : Enquête sur le secteur informel ; p. 95). INS. <https://webapps.ilo.org/public/libdoc/igo/2011/480905.pdf>
- LAVOIE Y., BENOIST J., & MAYER F.M., 1988, « Du synchronique au diachronique : Méthodes d'étude cumulative de recensements nominatifs », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Par*, 5(1-2), p.61-70.
- LE GALES P., 2019, « Gouvernance », in Boussaguet L., Jacquot S., et Ravinet P., (Dir), *Dictionnaire des politiques publiques*, 5e édition, Presses de Science Po, p. 299-308.
<https://shs.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-publiques-9782724611755-page-299?lang=fr&tab=cites-par>

- Loi n°005 portant orientation de l'enseignement supérieur, Pub. L. No. N°005 (2001).
- Loi n°96/06 portant révision de la constitution du 02 juin 1972, Pub. L. No. N°96/06 (1996).
- MARTIN M., 2014, « Convergence ou divergence dans les politiques et leurs effets ? », in *La gouvernance dans l'enseignement supérieur : Quelles politiques, avec quelles effets*, Institut international de planification de l'éducation, p. 13-38. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000231857>.
- MBENGA BINDOP K.M., 2019, « Les inégalités d'accès au marché du travail au Cameroun : Le rôle de l'école », *Revue d'économie du développement*, 27(2), p.45-86.
- MBWASSAK R., 2024, « L'éducation dans la région de l'est-Cameroun : Enjeux, défis et perspectives », *LAKISA, Revue des Sciences de l'Éducation*, 7, p.87-97.
- MESSINA G.-M., 2011, *La nouvelle gouvernance universitaire au Cameroun*, L'Harmattan.
- MIMCHE H., & ALAWADI Z., 2013, « Faciliter la scolarisation universelle sans compromettre la qualité de l'éducation au Cameroun : L'éducation en jeu », in Fabunmi M., Ajiboye T. & Dayamba A., (dir.), *Réponses Africaines aux défis de l'éducation*, His Lineage, p. 213-236. <https://globaledunet.org/wp-content/uploads/2024/02/Reponses-Africaines-Aux-Defis-De-Leducation-Chapter-11.pdf>.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, 2014, *Annuaire statistique 2013-2014 du MINESEC*. <https://www.minesec.gov.cm/web/index.php/fr/archives/item/271-annuaire-statistique-minesec-2013-2014>.
- MOREAU DEFARGES P., 2008, *La gouvernance*, 6e édition, Presses Universitaires de France.
- MOUANGUE KOBILA J., 2015, « Éloge de l'équilibre régional », *icicemac*, <http://www.icicemac.com/actualite/james-mouangue-kobila-vole-au-secours-de-l-equilibre-regional-made-in-camerouneloge-de-l-equilibre-regional-19336-38-1.html>.
- MUSSELIN C., 1997, « Les universités sont-elles des anarchies organisées ? », in Jacques Chevallier, *Désordre(s)*, Presses Universitaires de France, p. 291-308. <https://sciencespo.hal.science/hal-03567656/document>.
- MVE-ONDO B., 2016, « La gouvernance de l'enseignement supérieur », in *Introduction à la gouvernance des universités. Guide de*

- Etienne PAKA et al. : Facteurs comportementaux, structure urbaine et ...
gouvernance et d'évaluation à l'usage des recteurs et présidents d'universités ou d'institutions d'enseignement supérieur. Éditions des archives contemporaines.
- NGONGO L., 1982, *Histoire des forces religieuses au Cameroun : De la Première Guerre mondiale à l'Indépendance (1916-1955)* (Vol. 1). Karthala.
- NSOGA MBOM J.-J., 2024, *Évaluation in itinère de deux décennies de politique publique éducative en zones d'éducation prioritaire*, Thèse de doctorat en Management de l'éducation, Université de Yaoundé 1.
https://dicames.online/jspui/bitstream/20.500.12177/11944/1/FSE_THESE_BC_24_%200011.PDF.
- ONANA B., 2015, « Iric-Diplomatie : Sous la pression, le Minesup réhabilite les sept candidats », *Journal du Cameroun.com*.
<https://fr.journalducameroun.com/iric-diplomatie-sous-la-pression-le-minesup-rehabilite-les-sept-candidats/>.
- PLAISANCE É., 2020, « L'inclusion comme théorie pratique », *Revista Educação Especial*, 33, p.1-23.
<https://doi.org/10.5902/1984686X55337>
- PODLEWSKY A.M., 1965, *La dynamique des principales populations du Nord du Cameroun*, ORSTOM.
<https://core.ac.uk/download/pdf/39891731.pdf>.
- UNESCO, 2020, *Inclusion and education: All means all. Global Education Monitoring Report*, p. 502. [Monitoring Report]. UNESCO.
https://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/GEM_Report_Inclusion_2020_En.pdf

Synthèse et Conclusion du Colloque International

Fernand Alfred MALONGA MOUNGABIO
Président du Comité d'organisation

Monsieur le Directeur de l'École Normale Supérieure,
Distingués partenaires,
Chers membres du d'Organisation,
Chers collègues, chers doctorants,
Honorables invités,

Il est de notre responsabilité, en cette avant-dernière étape de nos travaux, de tenter de résumer la densité et la richesse des échanges qui ont marqué ces trois journées, les 25, 26 et 27 novembre 2025.

Notre ambition, rappelons-le, était de dresser un état des lieux critique et prospectif de la recherche en sciences de l'éducation en Afrique centrale. Nous devons, pour ce faire, identifier les acquis, les lacunes et les freins qui conditionnent le développement et la visibilité de cette recherche.

L'écoute attentive des communications nous permet aujourd'hui de confirmer la vitalité et la pertinence de la recherche menée dans notre sous-région, malgré toutes les faiblesses signalées notamment la visibilité encore limitée des travaux de recherche.

Nos sessions en ateliers (Amphithéâtre, Salle d'exposition, Bibliothèque adulte) ont révélé des préoccupations fortes et structurantes, organisées autour des quatre axes thématiques :

) Axe 1 : Problématiques Socio-Éducatives : **nombre de communications : 20**

Les travaux ont fortement mis en évidence la nécessité d'une analyse socio-économique et culturelle approfondie des facteurs de décrochage scolaire. De multiples communications ont analysé les violences scolaires sous leurs diverses typologies (psychologiques, physiques, symboliques), insistant sur l'urgence de dispositifs institutionnels de prévention en milieu scolaire.

) Axe 2 : Formation des Enseignants : **nombre de communications : 35**

Le cœur des débats a porté sur l'impératif de renforcer l'articulation entre théorie et pratique dans la formation initiale. L'intégration des

innovations technologiques, de l'enseignement hybride à l'Intelligence Artificielle, a été débattue comme un enjeu majeur pour la transformation des pratiques pédagogiques.

) **Axe 3 : Inclusion, Genre et Inégalités : nombre de communications : 18**

Cet axe a souligné la persistance des inégalités éducatives liées au genre et aux disparités socio-territoriales (urbain/rural/périphérique). Des études concrètes ont éclairé la nécessité de repenser l'inclusion scolaire face aux enjeux complexes du harcèlement lié au genre et de l'accès équitable à l'éducation.

) **Axe 4 : Méthodologies et Approches : nombre de communications : 18**

Nous avons interrogé les choix méthodologiques et leurs enjeux éthiques. L'appel à la promotion des recherches collaboratives et participatives, et le rôle de la recherche-action comme levier de transformation directe des pratiques, ont résonné fortement, notamment dans le développement de la pensée critique des futurs enseignants.

Mesdames et Messieurs

Ce colloque aura été un lieu fertile pour le dialogue et la mise en réseau des acteurs. L'objectif de valoriser des expériences innovantes et contextualisées a été largement atteint, offrant une base pour explorer de nouvelles pistes de recherche.

Nous tenons à remercier le Professeur Aubin Nestor LOUMOUAMOU, Président du Comité Scientifique, pour la rigueur scientifique,

Nos remerciements vont à tous les membres du Comité d'organisation, son président Fernand Alfred MALONGA MOUNGABIO, en soulignant toutes les actions pertinentes réalisées par le Professeur Chris Poppel LOUYINDOULA ainsi que les doctorants, pour la parfaite exécution logistique de cet événement.

Les fruits de ces échanges ne s'arrêteront pas ici. La publication des actes du colloque est d'ores et déjà prévue afin que nos réflexions ne restent pas lettre morte mais servent de levier pour l'action future.

Je vous remercie et vous souhaite un bon retour chez vous.

NTELA

____ N°01, Hors-série N°01, Janvier 2026 ____

Le nombre de textes et la variété des champs couverts par ces actes témoignent de l'intérêt heuristique et discursif suscité par le thème de ce colloque, certes axé sur les sciences de l'éducation, mais forcément trans, pluri et interdisciplinaire. En tout cas, on ne le dira jamais assez, l'Afrique est et restera toujours un champ fécond pour la recherche scientifique. Les textes publiés dans ces actes ont été regroupés en quatre axes inclusifs, ouverts les uns vis-à-vis des autres : axe 1 : Problématique socioéducatives ; axe 2 : Formation initiale et continue des enseignants ; axe 3 : Inclusion : genre et inégalités socio-territoriales ; axe 4 : Recherche en éducation : méthodologies et approches.

Les auteurs de ces textes viennent de plusieurs horizons : République du Congo, Gabon, Tchad, RCA, Cameroun, République Démocratique du Congo, etc. La rédaction du CURA souhaite une bonne réception publique de ces actes qui placent l'éducation et la recherche en Afrique au cœur d'une réflexion coconstruite.

Contributeurs : *Joseph Beogo, Serge Ngouande, Mathias Marie Adrien Ndinga, Joseph Eloundou Anaba, Florine Clarence Nkomo Menye, Désire Poudiougou, Valdy Jubrill Ngoyi, Pornan Mourlaye Elvire Boumbou, Sanogo, Euloge Mboza Ndongo, Aubin Kisito Bessala, Marcelline Djeumeni Tchamabe, Guy Joseph Moussavou, Gninneyo Sylvestre-Pierre Niya, Galvany Maxime Etoua Ondoua, Chris Poppel Louyindoula Bangana Yiya, Wenegouda Olivia Solange Zagaré, Paulin Mandoumou, Pierre Fonkoua, Fernand Alfred Malonga MOUNGABIO, Jean-Marie Étienne Njuendou, Pascal Alain Leyinda, Jeancelin Andreas Yanga, Jean Flavien Makouba, Boukaré Wobgo, Florent Malanda-Konzo, Di Zingue, Samarange Romel Nzikou Mouelet, Reoular Urbain Ndigmbayel, Évère Tseke Mbani, Essiomle Épse Ablo Yawa Ossi, Kimbouala Nkaya, Dimanche Jocelyn Yangabingui, Darius Azaria Himbaïle Ndaï, Nienekarima Hermann Koné, Sandrine Medongbou Djiela, Audibert Fargean Bancketh Kodia, Joëlle Fabiola Nsa Ndo, Jannick Trunkenwald, Béatrice Perpetue Okoua, Ange Maloko Mavambou, Nadège Okemy Andissa, Gustave Georges Mboe, Aubin Nestor Loumouamou.*

ISSN : 2789-3588

ISSN-L : 2789-3588

Infographie : Dreid Miché Kodia Manckessi.